



PIÈCES AUTO POUR LES PROS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €
R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z
FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud
34120 PEZENAS
Tél. : 04 20 100 200
Fax : 04 26 99 58 18
www.a3pro.fr

FACTURE

du : 26/04/2024
L.C.R. Echéance le : 31/05/2024
Magasinier : CS/SB

GARAGE AUTO DVS
67 AVENUE JEAN JAURES
34600 BEDARIEUX

Page :1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande	
4511014	0165285			Zone Expedition : 03			5191686	
Désignation		N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 5191686 DU 26/04/2024 **								
ET-853-WE								
COMMENTAIRE R.A. : ET-853-WE								
NUMERO DE COMMANDE :								
I:ROULEMENT DE ROUE AM		SKFVKBA7408 E01102	1,00	4	86,37	40,00	51,82	51,82
I:JEU 2 DISQUES FREIN AV		ZFTDF4932 E01017	1,00	4	197,72	50,00	98,86	98,86
PSA								
JOINT A LEVRE		312155		4	27,26	15,00	23,17	
Pieces en commande ... 1								
I:JEU 4 PLAQUETTES FREIN		ZFTGDB3287 E01002	1,00	4	74,85	50,00	37,42	37,42
PSA								
----- SOUS-TOTAL PIECES ----- 188,10								
INFORMATION :								
POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS								
DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIV LA								
RECEPTION DE VOS COLIS								
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE								

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document	N° Client	N° Commande
4511014	0165285	5191686
Echéance le :	31/05/2024	
26/04/2024		225,71



MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de réception
et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-4 du Code de Commerce, il est expressément convenu, qu'en cas
de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités, à compter de la date d'échéance des sommes dues, et non payées à l'échéance, au taux minimum prévu par la loi, à savoir
le taux d'intérêt légal en vigueur à compter de la date d'échéance des sommes dues. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 €
(quarante euros) pourra être ajoutée à l'échec du paiement.
RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : La transmission de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendue jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article
L.621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acheteur dès la livraison des marchandises.
ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre cocontractants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.